



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 02/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus

Commissions	Date - heure	Lieu
Présentation & Ad hoc	Je. 27 février 2025 à 19h30	Tour-de-Peilz Aula du Collège Courbet, Allée G. Montet-Girard 1
COFI - Finances	Me. 29 janvier 2025 à 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 30 janvier 2025 à 18h30	Salle 6, HDV

Table des matières

.....	1
1. OBJET DU PRÉAVIS	1
2. CONTEXTE	1
A. PRÉAMBULE	1
B. SITUATION ACTUELLE	2
C. ANALYSE DES BESOINS	2
D. DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS	2
E. IMPACT DU RÉSEAU 2026 POUR VEVEY	5
F. ASPECTS FINANCIERS	5
G. PLANIFICATION	6
3. NOUVEAUX QUAIS BUS	7
A. PRÉAMBULE	7
B. DESCRIPTIF DES TRAVAUX	8
C. ASPECTS FINANCIERS	10
D. PLANIFICATION	11
E. MARCHÉS PUBLICS	11
4. CONCLUSIONS	12

Vevey, le 20 janvier 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet la restructuration des parties centre et ouest du réseau de bus urbains exploités par les VMCV, dont la mise en œuvre est prévue en décembre 2025. Cette adaptation a pour objectifs principaux :

- d'inciter au report modal vers les transports publics pour les déplacements internes à la région ;
- d'offrir de meilleures correspondances vers les bus régionaux et les trains ;
- de proposer des trajets simples et de minimiser le nombre de changements ;
- de garantir les capacités d'accueil des bus sur les quais à Vevey, gare ;
- d'offrir un niveau d'offre cohérent sur l'ensemble du territoire.

Les six communes concernées sont Blonay-Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.

Le développement de l'offre prévoit le prolongement de la ligne 215 jusqu'à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage via la rue du Torrent, l'avenue Nestlé et la route de Lavaux. Cette nouvelle desserte nécessitera la création de 4 quais de bus (2 arrêts avec un quai par sens) sur l'avenue Nestlé et un quai en terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage. Les coûts de réalisation relatifs à ces quais sont également prévus dans le présent préavis.

2. CONTEXTE

A. PRÉAMBULE

Les itinéraires des lignes urbaines du réseau VMCV n'ont pas connu de changement fondamental depuis près de 10 ans. La cadence¹ proposée s'est en revanche fortement renforcée avec un succès auprès de la clientèle qui enregistre une croissance de plus de 20% sur la même période. Le réseau VMCV actuel s'est développé progressivement dans une logique communale, avec des lignes visant d'abord la desserte d'une localité. Les enjeux actuels de la mobilité de la Riviera appellent à repenser le réseau dans une approche régionale pour rendre les connexions proposées plus directes et efficaces. Il est visé des meilleures relations entre les pôles de la région (centres des villes, gares, etc.), mais aussi entre les communes car les déplacements au sein même de la Riviera sont une réalité importante.

Fort de ce constat, les VMCV ont initié en 2022 un travail avec l'ensemble des communes desservies ainsi qu'avec les représentants de l'agglomération Rivelac. L'objectif était d'adopter une vision commune du réseau à mettre en œuvre d'ici à l'horizon 2030. Ce travail a permis d'aboutir à une Image directrice du réseau 2030 adoptée par l'ensemble des communes et reprise comme une base essentielle pour le projet d'agglomération de 5e génération (PA5).

La première étape de réalisation du nouveau réseau est prévue pour l'horaire 2026 qui entrera en service le 14 décembre 2025 ; elle est l'objet du présent préavis.

¹ La cadence d'une ligne est l'intervalle moyen entre les heures de passage à un arrêt.

B. SITUATION ACTUELLE

Certaines lignes du réseau de bus actuel présentent un défaut de lisibilité et d'efficience avec des itinéraires en boucle ou indirects au temps de parcours peu efficace.

Les parts modales des déplacements pendulaires en transports individuels motorisés sont de l'ordre de 70% sur les communes du haut ainsi que pour Rennaz et Noville, pendant que les communes proches du lac, de Corseaux à Villeneuve, affichent des valeurs bien plus basses. Cela s'explique par l'accès facile à l'autoroute pour les communes du haut, par opposition à la très bonne fréquence des trains sur la ligne ferroviaire du Simplon, ainsi que par le type d'urbanisation (proximité des commerces, facilité à se parquer) **et l'offre en transports publics moins compétitive dans les localités du haut.**

L'analyse des liaisons en transports publics font apparaître des faiblesses sur les relations entre le haut et le bas, notamment entre Blonay et Montreux et Blonay et La Tour-de-Peilz, ainsi que sur les liaisons entre les deux côtés du pôle de Vevey, pénalisés notamment par la nécessité de faire des transbordements et les faibles cadences, par exemple entre La Tour-de-Peilz et Corsier et la zone industrielle de Fenil. **L'offre est donc faible entre des localités pourtant proches en couronne de Vevey.**

Les amplitudes² mises en œuvre diffèrent également d'une commune à l'autre : certaines lignes ne circulent pas avant 6h45 en semaine alors que d'autres sont desservies une heure plus tôt. L'exploitation s'arrête parfois à 19h, parfois à 23h, certaines lignes ont plus d'offres le vendredi soir que du lundi au jeudi. **L'amplitude n'est donc pas cohérente sur l'ensemble du réseau.**

C. ANALYSE DES BESOINS

Sur la base des constats présentés ci-dessus, une analyse des besoins a été menée. Elle a permis de mettre en exergue les points suivants :

- Une majorité des actifs domiciliés dans le district travaille dans le district : **les liaisons en bus doivent donc permettre un report modal conséquent des déplacements locaux.**
- Les pendulaires sortants de la Riviera le font principalement en direction de la région lausannoise et les pendulaires entrants sur la Riviera viennent en grande partie de l'est (Valais, Chablais) ou du nord (Canton de Fribourg). **Les liaisons en bus vers et depuis les gares principales doivent donc permettre de bonnes connexions avec les trains.** Cet objectif peut être atteint de deux manières : avec des correspondances ciblées ou avec des cadences élevées qui permettent aux voyageurs de ne pas avoir à se soucier des horaires précis de passage.
- Les flux du week-end sont légèrement différents. Les flux du samedi seront tournés vers les centres-villes et les centres commerciaux en plus des espaces de loisirs, tandis que les flux du dimanche seront dirigés vers les espaces de loisirs. Ces derniers sont volatils et changeant au gré des saisons. **Des liaisons transversales efficaces doivent donc permettre de rallier à la fois les centres des villes et les espaces de loisirs.**

D. DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS

Conformément aux besoins détectés, la création de lignes diamétrales vise à relier directement entre eux plusieurs communes et quartiers de l'agglomération. Ces liaisons sont systématisées dans leur horaire (amplitude des services, cadence) et simplifiées sur leur tracé. Les parcours en boucles sont pour la plupart abandonnés au profit d'itinéraires bidirectionnels proposant une meilleure desserte pour la clientèle.

Ce nouveau réseau permet une continuité plus importante des déplacements à l'intérieur de l'agglomération, en faisant abstraction des limites communales. Il permet ainsi de réduire le nombre de changements pour les voyageurs.

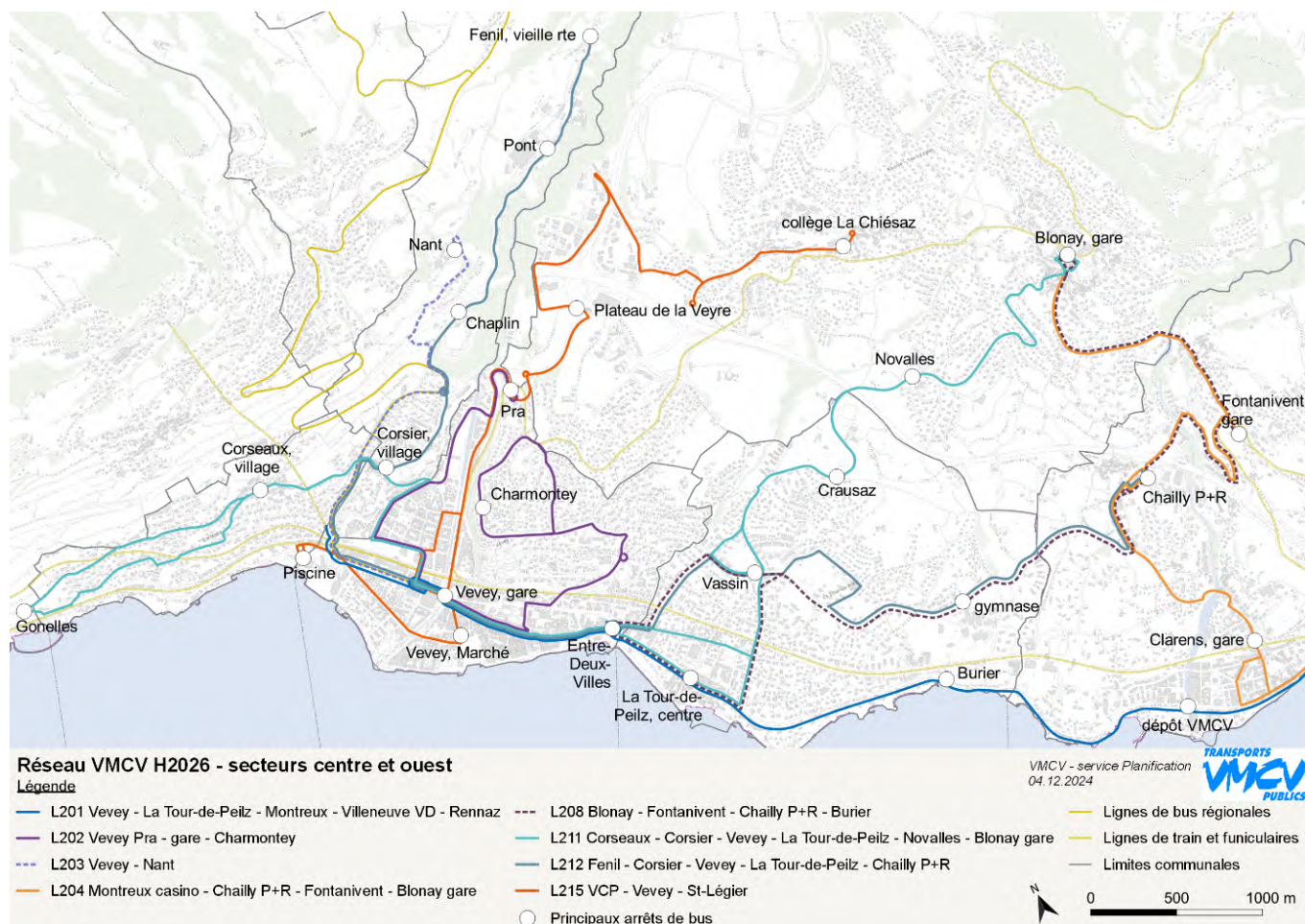
² La plage horaire de la journée durant laquelle une ligne est desservie.

Il a également pour avantage de permettre le rabattement direct des habitant·e·s de toutes les communes vers la gare et le centre-ville de Vevey.

Les nouvelles lignes sont décrites ci-dessous et représentées sur la carte. La création de lignes traversant plusieurs communes permet également d'atteindre l'objectif de cohérence des amplitudes de service sur la journée.

- Depuis Corseaux jusqu'à la gare de Blonay, via le centre de Corsier, la gare de Vevey, le centre de La Tour-de-Peilz et le quartier des Novalles : il s'agit de la ligne 211 qui circulera en journée toutes les 30 minutes (15 minutes aux heures de pointe)
- Depuis Fenil jusqu'à Chailly, via la zone industrielle de Fenil, le centre de Corsier, la gare de Vevey, le centre de la Tour-de-Peilz et le gymnase de Burier : il s'agit de la ligne 212 qui circulera en journée toutes les 20 minutes
- Depuis la gare de Blonay jusqu'à Montreux, via la gare de Fontanivent, Clarens et la gare de Montreux : il s'agit de la ligne 204 qui circulera en journée toutes les 10 minutes entre Montreux et Chailly et toutes les 30 minutes entre Chailly et Blonay (20 minutes aux heures de pointe)
- Depuis St-Légier jusqu'à Vevey-Corseaux-Plage, via la zone industrielle de La Veyre, la gare de Vevey, Place du Marché et l'avenue Nestlé : il s'agit de la ligne 215 qui circulera en journée toutes les 30 minutes

Carte du réseau 2026 pour les secteurs centre et ouest



Desserte interne des centres :

- Le centre de La Tour-de-Peilz est désormais desservi par les lignes 211 et 212, avec une cadence en journée de respectivement 30 minutes (15 minutes aux heures de pointe) et de 20 minutes. Ces deux lignes offrent ainsi une meilleure desserte interne de la commune que l'ancienne ligne 203 dont le tracé en boucle n'était pas optimal.
- Le centre de Vevey reste desservi par la ligne 202, sans modification de cadence. L'axe entre Entre-Deux-Villes et la gare de Vevey est désormais desservi par la ligne 201 selon la cadence actuelle, ainsi que par les lignes 211 et 212. L'avenue du Général-Guisan est désormais desservie par la ligne 201 selon la cadence actuelle, ainsi que par la ligne 212.

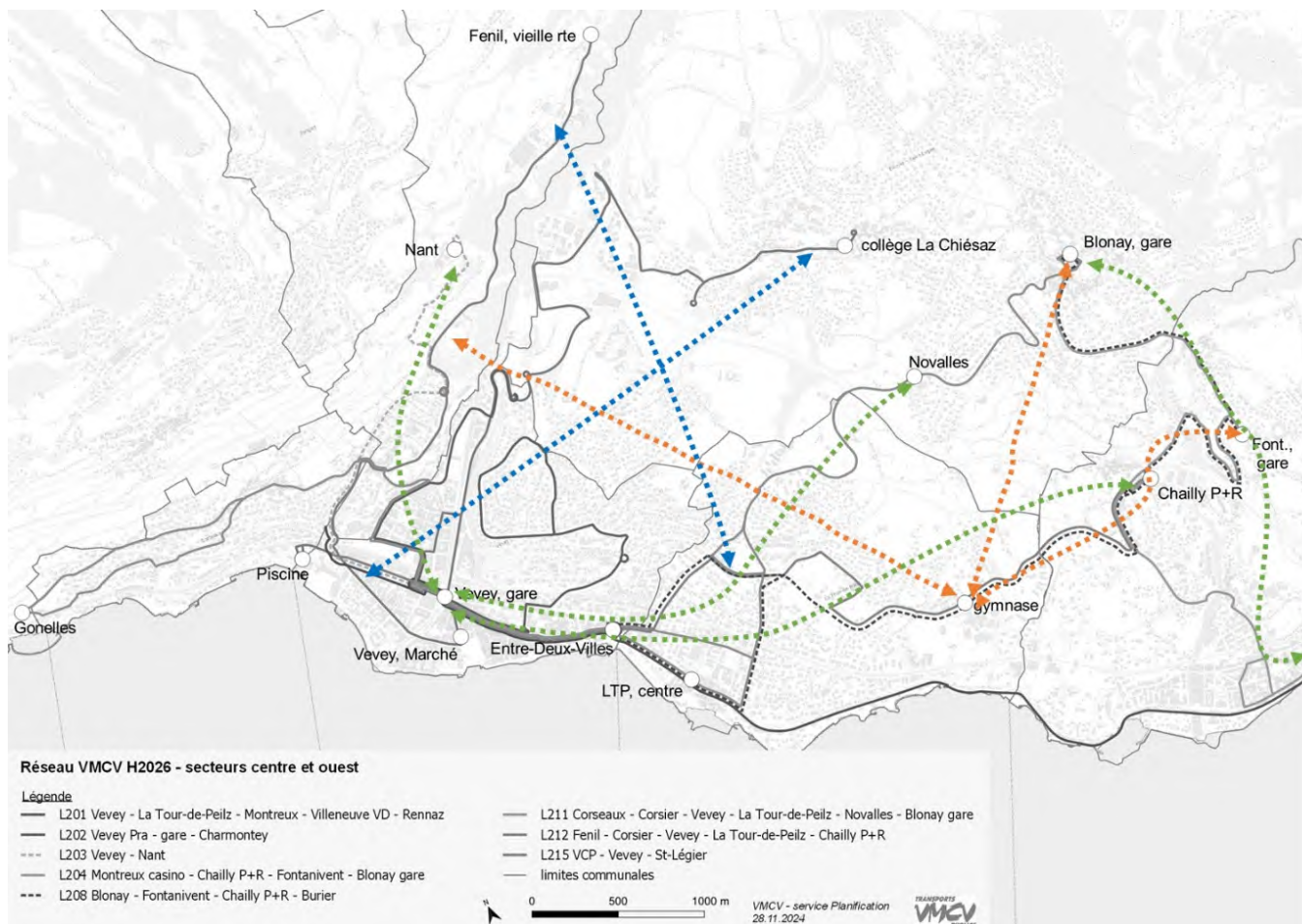
Principales connexions :

- Les localités de Corseaux, Fenil et Corsier restent liées à la gare de Vevey. La Tour-de-Peilz, le quartier des Novalles et Chailly le sont désormais également.
- Les villages de Blonay et de Brent sont désormais reliés directement au centre de Montreux. Cette liaison permet la création d'un lien fort de Blonay vers l'est de l'agglomération, et notamment l'hôpital de Rennaz, via la ligne 201, et vers le Valais grâce à de bonnes correspondances en gare de Montreux.

Deux lignes répondant à des besoins particuliers sont créées :

- Entre la gare de Vevey et Nant : il s'agit de la ligne 203 qui circulera une dizaine de fois par jour
- Entre la gare de Blonay et le gymnase de Burier, via la gare de Fontanivent et Chailly : il s'agit de la ligne 208 qui circulera 5 fois par jour, en début et fin de journée

L'amélioration des liaisons entre les quartiers est représentée dans la carte ci-dessous.



E. IMPACT DU RÉSEAU 2026 POUR VEVEY

Le développement du réseau de bus urbain proposé pour l'horaire 2026 va dans le sens de la mesure B3 du Plan Directeur Communal (PDCoM) qui fixe comme objectifs d'améliorer la desserte des quartiers et de développer les liaisons intercommunales. Il répond également aux objectifs de report modal fixés dans le PDCoM et le Plan climat communal. Plus spécifiquement, les bénéfices pour la commune de Vevey sont :

- La ligne 215 est prolongée jusqu'à la piscine de Corseaux via l'Avenue Nestlé afin d'offrir une nouvelle desserte à un quartier de la commune. Son offre est légèrement augmentée, elle circule notamment plus tard le samedi en fin d'après-midi. Avec cette ligne, plusieurs quartiers bénéficient de liaisons directes vers la piscine.
- Cela permet également d'améliorer la desserte de la Place du Marché, tout en évitant le passage des bus par le Bois d'Amour et en supprimant les bus effectuant leur remise à l'heure sur la place.
- Les lignes 211 et 212 ne sont plus en terminus à la gare de Vevey mais sont prolongées jusqu'à Blonay respectivement Chailly. Ceci diminue drastiquement le nombre de bus en attente sur la place de la gare et diminue l'occupation des quais.
- Une augmentation des cadences le long du tracé de la 201 entre la Tour-de-Peilz et Vevey gare, permettant de décharger l'occupation de la 201 qui est le tronçon le plus chargé de la ligne.
- L'amélioration des liaisons bus entre Chailly, la Tour-de-Peilz, Blonay et Vevey permet également de rendre Vevey plus attractive et de favoriser le report modal, limitant ainsi le trafic automobile.
- Les diamétralisations³ des lignes permettront également de relier plus efficacement certains quartiers au reste de l'agglomération. Par exemple des liaisons sans changement entre le nord de Vevey et le gymnase seront possible. Ou encore des liens directs depuis la Vieille-Ville vers Blonay ou Chailly.

F. ASPECTS FINANCIERS

Les coûts pour développer ce nouveau réseau, en tenant compte du niveau d'offre accordé entre les communes desservies, sont évalués à CHF 14'890'000.—. Les recettes escomptées se montent à 3'170'000.—. Il en résulte des coûts non-couverts estimés à CHF 11'720'000.—. En tenant compte de la participation cantonale au financement du trafic urbain, les coûts à la charge des communes se montent à CHF 9'381'000.—. Ils sont supérieurs de CHF 1'486'000.— par rapport à ceux budgétés en 2024.

Cette croissance de 18% s'explique par une augmentation du volume global d'offre commandé à VMCV pour ces lignes d'environ 30%.

Ces coûts seront répartis entre les communes selon une clé de répartition proche de la clé actuelle.

La clé de répartition des coûts est basée sur la clé de défaut d'entente selon l'article 20 al 1 de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP). Cette dernière prévoit de répartir les coûts des transports publics en tenant compte pour un tiers de la population des communes et pour deux tiers des prestations annuelles en kilomètres parcourus.

Afin de mieux refléter la réalité du réseau, quelques exceptions à la clé de défaut d'entente ont été mises en place.

- 1) Corseaux ne participe pas à la ligne 215, car elle ne dessert que marginalement la commune. Vevey prend en charge les kilométriques effectués sur le sol de Corseaux.
- 2) Comme aujourd'hui, seule la population de la localité de St-Légier est prise en compte dans la clé de la ligne 215.
- 3) Les kilomètres des lignes 211 et 212 parcourus entre la gare de Vevey et La-Tour-de-Peilz sont pris en charge par la commune de La Tour-de-Peilz.

³ La diamétralisation consiste à créer une nouvelle ligne de transport public traversant une agglomération pour desservir deux terminus périurbains.

- 4) Comme aujourd'hui, Corseaux ne participe pas à la ligne 212, car elle dessert que très marginalement son territoire.

A noter que des réflexions menées par le Service des affaires intercommunales (SAI) sont en cours pour modifier les clés de répartitions sur l'ensemble du réseau de bus urbain des VMCV. La clé de répartition est donc menée à évoluer ces prochaines années, le cas échéant elle devra être adoptée par l'ensemble des Conseils communaux de la Riviera.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre le budget 2024 et les coûts projetés pour le réseau 2026. Ces coûts seront intégrés dans le cadre du budget ordinaire 2026. Les coûts ci-dessous concernent uniquement les lignes impactées par la restructuration du réseau. Les coûts supplémentaires ont été estimés avec prudence, s'agissant notamment des recettes. En effet, on estime qu'un tel changement de l'offre impliquant une réorganisation conséquente pour les habitudes des usager·ère·s prend un certain temps avant que cela ne se ressente concrètement en termes d'amélioration de la fréquentation et des recettes.

Commune	Budget 2024	Prévision 2026	Ecart Budget 2024 et prévision 2026
Montreux	2 608 000.—	2 917 000.—	309 000.—
Blonay-St-Légier	1 129 000.—	1 622 000.—	493 000.—
Vevey	1 404 000.—	1 661 000.—	257 000.—
La Tour-de-Peilz	1 652 000.—	1 920 000.—	268 000.—
Corsier-sur-Vevey	763 000.—	829 000.—	66 000.—
Corseaux	339 000.—	433 000.—	94 000.—
Total	7 895 000.—	9 381 000.—	1 486 000.—

Pour la commune de Vevey, l'augmentation du budget pour couvrir le déficit des lignes de transport public urbain sera de CHF 257'000.— par rapport au budget 2024, cela représente environ 18%. A noter que d'autres facteurs indépendants de ce saut de l'offre pourront faire évoluer ce budget de manière positive (par exemple l'augmentation des recettes sur les lignes 201 et 202) ou négative (par exemple l'inflation).

La prise en compte accrue des coûts liés aux transports publics urbains dans la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (Npiv) est à prendre en considération. Une partie des coûts supplémentaires à la charge de chaque Commune sera en fait « contrebalancée » par une diminution de la participation à la Npiv. L'impact sur la Npiv dépendra de facteurs indépendants, tels que les modifications des coûts des lignes urbaines dans les autres communes vaudoises. Selon des simulations effectuées, la part des CHF 257'000.— d'augmentation de la participation aux déficits des transports publics à la charge de Vevey compensée par une diminution de la participation à la Npiv pourrait aller jusqu'à 50%. Cela montre une influence positive sur la Npiv dont l'ampleur dépendra du montant final à la charge de Vevey et de l'évolution du déficit des lignes urbaines pour l'ensemble des communes du canton.

G. PLANIFICATION

En cas d'approbation par les Conseils communaux des six communes concernées (Blonay – Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.), les horaires seront publiés pour consultation par l'ensemble de la population du 23 mai au 9 juin 2025. Ils seront adaptés dans la mesure du possible sur la base des retours de la consultation puis mis en œuvre le 14 décembre 2025.

Au vu des délais de mise en œuvre de l'horaire 2026, une adoption du financement du nouveau réseau par chaque commune est nécessaire au premier trimestre 2025. Dès lors, il est soumis au Conseil communal la décision de valider le principe de l'inscription au budget communal de 2026 du montant nécessaire à réaliser le futur réseau.

Compte tenu de l'aspect intercommunal du réseau proposé, un préavis est déposé simultanément dans chaque Conseil communal des six communes concernées. Les conclusions du préavis sont adaptées en fonction du montant à financer par la commune.

La date du 27 février 2025 a été retenue pour organiser une séance de présentation du projet aux six commissions ad hoc chargées de rapporter sur cet objet. Les commissions auront l'occasion de pouvoir siéger à la même date suite à la présentation.

Le projet de développement étant une restructuration complète du réseau, il doit être intégralement adopté par l'ensemble des Conseils communaux. Si une commune refuse le projet ou l'amende, cela sera le statut quo. L'horaire 2025 sera reconduit à l'identique sur toutes les lignes pour l'horaire 2026. Une mise en œuvre partielle n'est pas possible, à l'exception du prolongement de la ligne 215 qui n'est pas lié aux autres.

3. NOUVEAUX QUAIS BUS

A. PRÉAMBULE

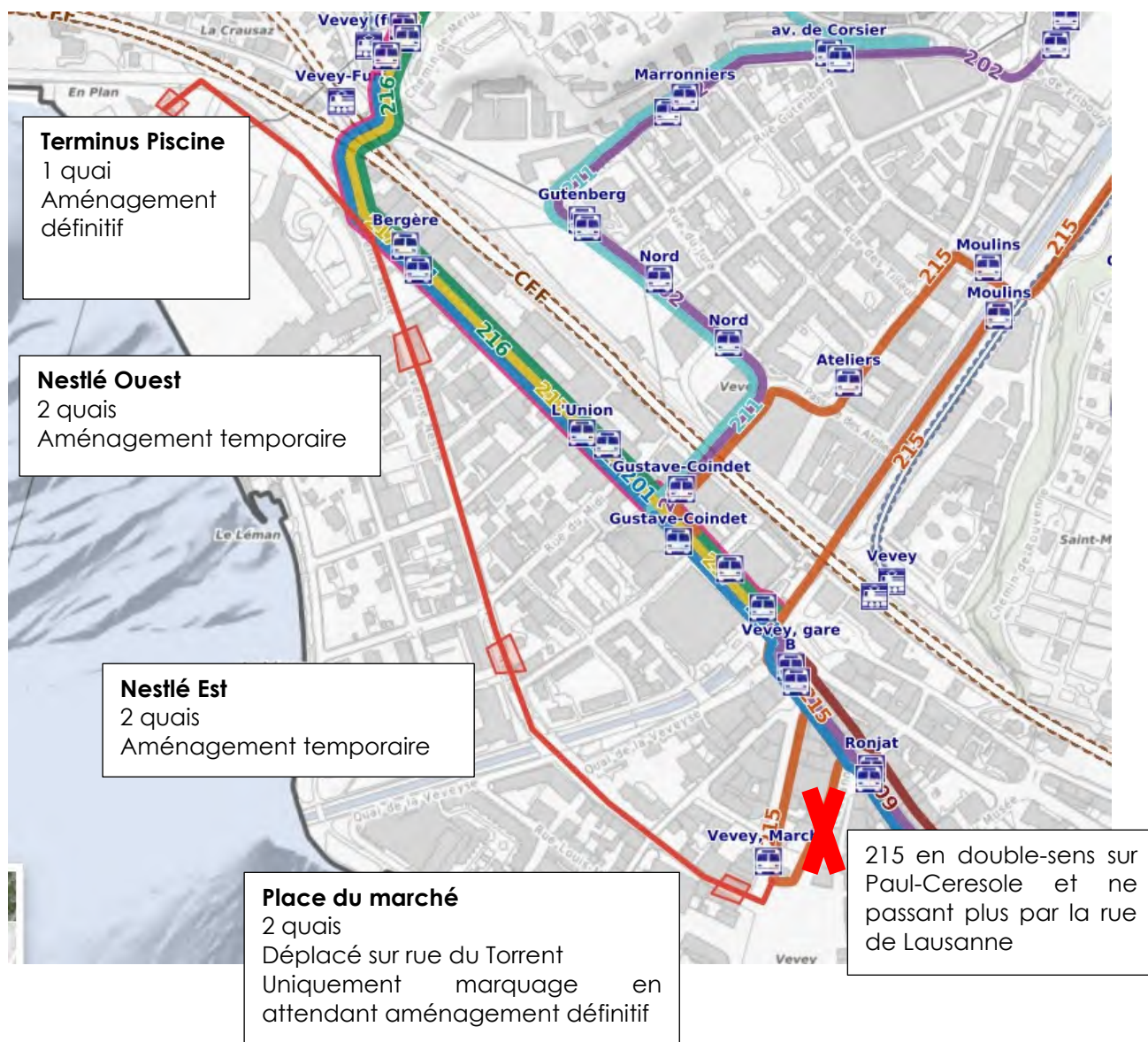
Le prolongement des lignes 211 et 212, actuellement en terminus à Vevey, jusqu'à Blonay, respectivement Chailly, ne demande pas d'aménagement spécifique sur la commune de Vevey. Au contraire ces modifications permettraient de diminuer l'occupation des quais de la gare. Ces lignes emprunteraient les quais existants le long de l'axe rue du Simplon – rue d'Italie.

En revanche, le prolongement de la ligne 215 nécessite de nouveaux quais bus, car aucune ligne de bus ne passe actuellement par l'avenue Nestlé ni ne dessert la piscine. Afin d'avoir une bonne desserte du territoire, il est prévu d'avoir un arrêt (2 quais) sur la rue du Torrent pour desservir la place du marché, deux arrêts (2x2 quais) sur l'avenue Nestlé et un quai en terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage. Les arrêts seront distant d'environ 350 mètres, permettant une desserte fine du territoire tout en conservant une bonne vitesse commerciale des bus.

Le réaménagement de l'avenue Nestlé fait partie des mesures de l'horizon B (début des travaux entre 2032-2036) du PA5 Rivelac qui prévoit un aménagement complet de façade à façade coordonné avec le développement du chauffage à distance (CAD). Par conséquent, il est proposé de faire les arrêts sur l'avenue de Nestlé de manière provisoire. Le terminus de la piscine pourra être aménagé de manière définitive.

Les deux quais pour l'arrêt de la place du marché doivent encore faire l'objet d'études supplémentaires pour préciser leur emplacement et aménagement. Au vu des délais serrés pour garantir le prolongement de la ligne 215 jusqu'à la piscine pour l'horaire 2026, des marquages seront réalisés dans un premier temps. Les aménagements définitifs feront l'objet d'un préavis séparé. Il est prévu de réaliser ces deux quais en continuité des travaux de la place du marché.

A noter que le prolongement de la ligne 215 et la création d'un quai par sens pour l'arrêt Place du marché permet d'éviter le passage des bus par le Bois d'Amour une fois la place réaménagée. Cela permet de répondre à une demande de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) formulée dans le cadre des procédures du projet routier de la place du marché.

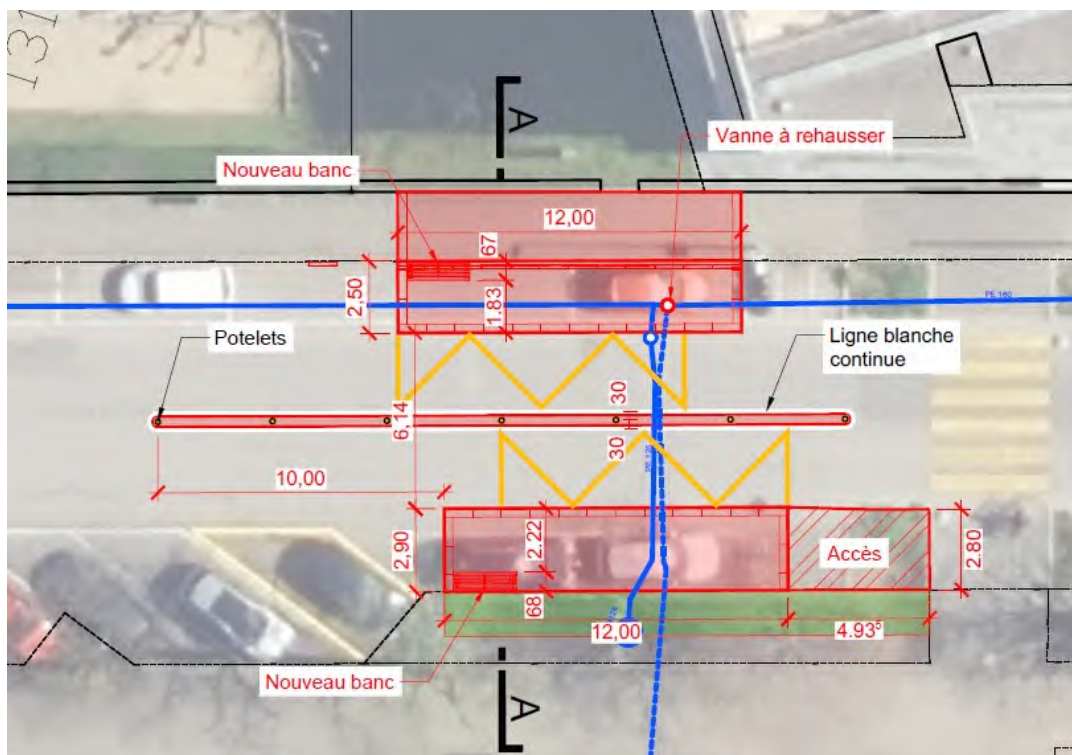


B. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

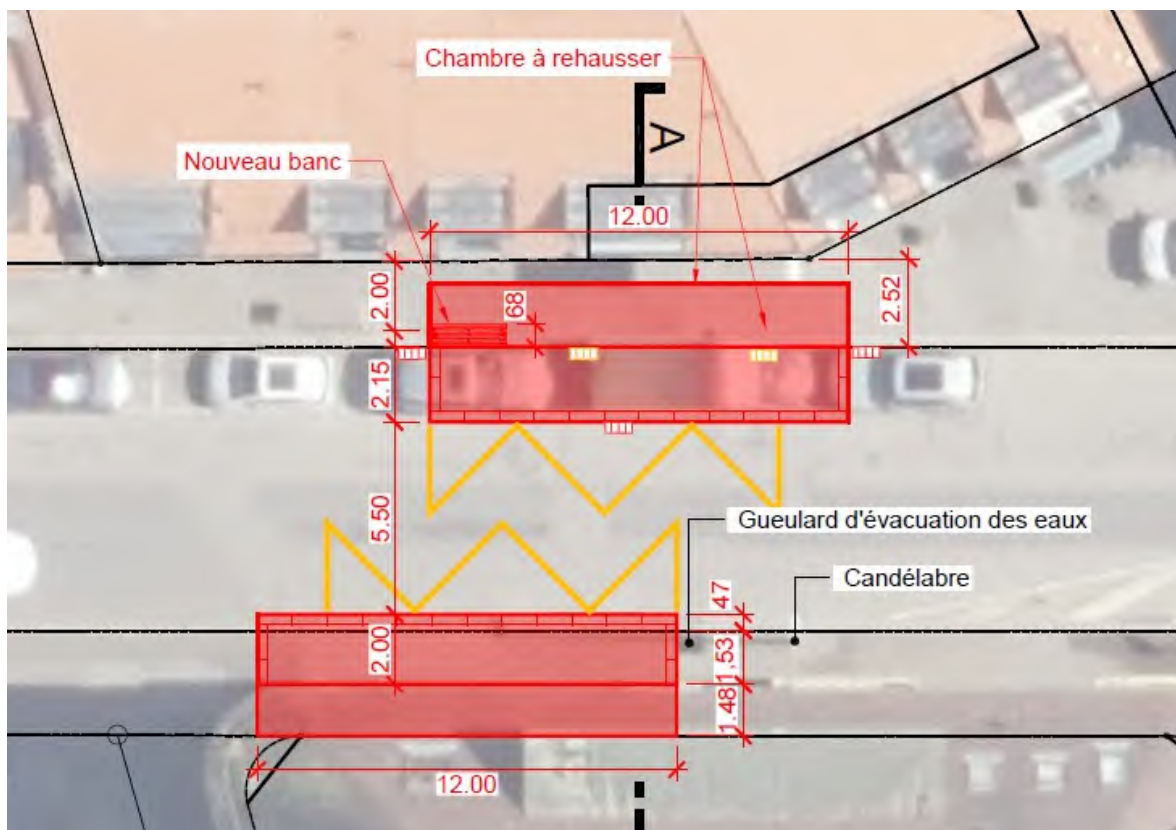
Arrêts av. Nestlé

Afin de limiter le coût des travaux tout en ayant des aménagements pouvant durer 7 à 10 ans, les 4 quais temporaires sur l'avenue Nestlé seront réalisés avec des bordures bétons ou granites collées et du bitume. Des chambres devront être surélevées et le réseau de récolte des eaux de pluie modifié. Trois des quais seront équipés d'un banc permettant également de répondre au déficit de bancs le long de l'avenue de Nestlé. Les bordures des quais seront à 18 cm permettant des montées et descentes facilitées sans toutefois prévoir des bordures de 22 cm nécessaires à une compatibilité avec la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) qui impliquerait des coûts disproportionnés pour du temporaire. La création de ces quatre quais bus nécessite la suppression de 6 places de stationnement (2 pour l'arrêt Nestlé Ouest et 4 pour l'arrêt Nestlé Est).

La largeur de la chaussée au niveau des quais de l'arrêt Nestlé Est permet le croisement camion-camion. L'arrêt sera sécurisé avec des potelets afin d'éviter le dépassement du bus, pour des raisons de sécurité, en raison de la proximité du passage piétons.



La largeur de la chaussée au niveau des quais de l'arrêt Nestlé Ouest permet le croisement voiture-camion. Les voitures pourront dépasser le bus à l'arrêt.



Terminus de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage

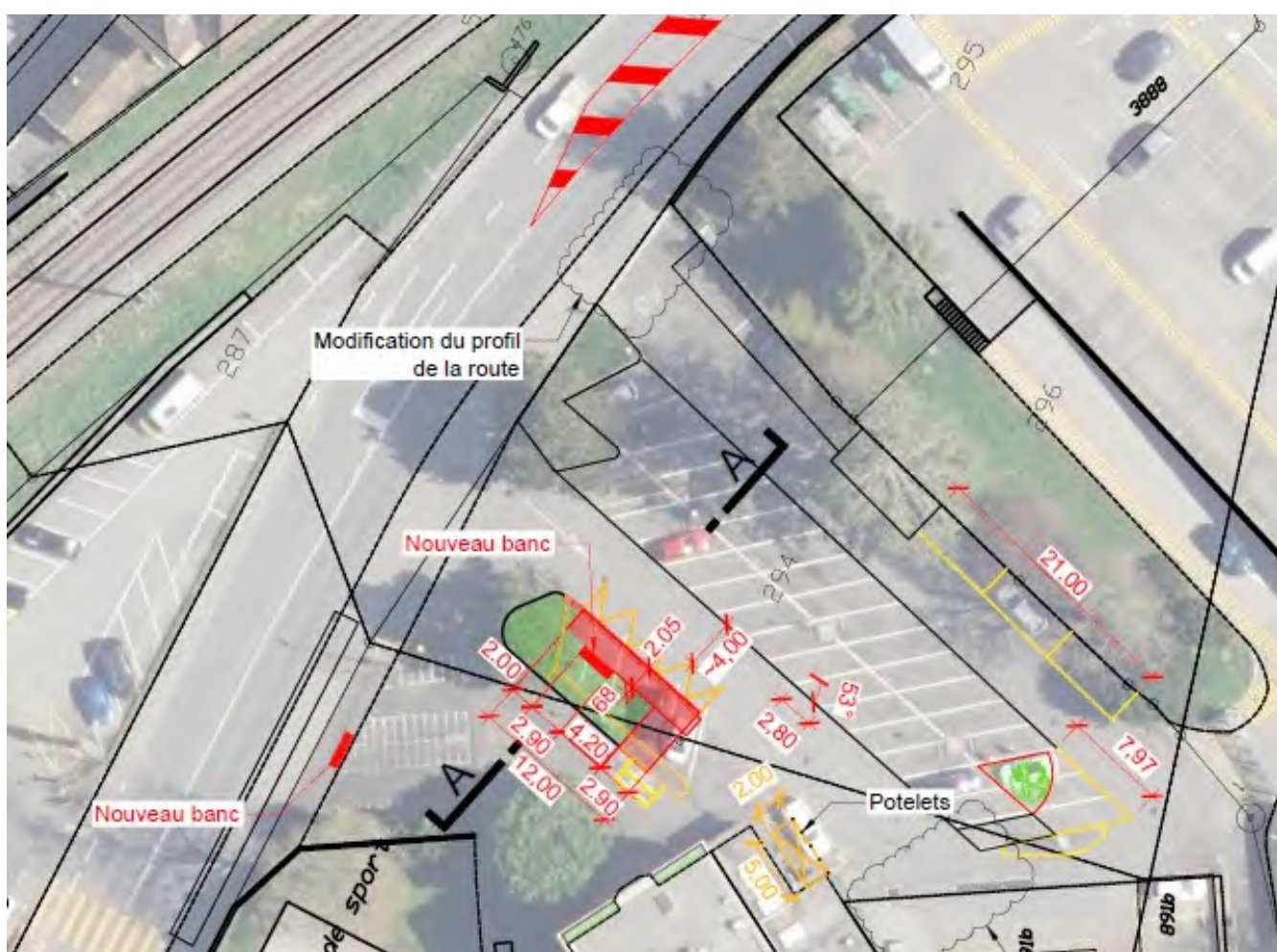
Le terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage sera aménagé de manière définitive. Il prévoit :

- Un quai d'une hauteur de 22 cm compatible LHand avec un banc ;
- L'agrandissement des surfaces vertes, la plantation d'un arbre et la pose d'un banc ;
- La suppression d'un îlot afin de permettre la giration du bus dans le parking ;

- Les niveaux dans le parking seront modifiés à certains endroits pour éviter que les bus ne touchent à l'avant.

Afin de permettre l'aménagement du nouveau quai ainsi que la giration des bus dans le parking, environ 10 à 15 places de stationnement devront être supprimées. Des études sont en cours pour optimiser la giration des bus pour leur manœuvre de rebroussement avec notamment une variante avec un quai bus, non bloquant, sur la route de Lavaux. La variante sur la route de Lavaux permettrait de supprimer moins de places de stationnement, simplifierait les manœuvres de rebroussement des bus et serait moins onéreuse. Toutefois, la réalisation d'un quai sur la route de Lavaux nécessite un accord de la commune de Corseaux, du propriétaire de la parcelle 287 ainsi que de la DGMR. Au vu des délais pour la validation de l'horaire 2026, il n'a pas été possible de fournir des plans stabilisés pour ce préavis.

Des discussions sont en cours avec Nestlé pour ouvrir plus régulièrement au public leur parking en surface situé sur la partie ouest de leur site de Bergère. Ce parking d'environ 200 places est déjà ouvert au public à certaines occasions (manifestation à la piscine, marché de Noël, etc.).



C. ASPECTS FINANCIERS

Récapitulatif des dépenses prévues

Les coûts relatifs à la construction de 5 quais de bus nécessaires au prolongement de la ligne 215 jusqu'à la piscine sont de CHF 255'000.— TTC. Les détails sont donnés dans les tableaux ci-après.

Travaux quais de bus temporaires av. Nestlé (4x)	CHF	80'000.—	
Travaux quais de bus définitif (Piscine) et aménagements paysagers	CHF	110'000.—	
Travaux généraux – équipement et marquage	CHF	15'000.—	
Mobiliers urbains	CHF	20'000.—	
Fourniture de fonte de voirie	CHF	5'000.—	
Contrôle technique et essais	CHF	2'000.—	
Honoraires ingénieurs civils	CHF	10'000.—	
Honoraires géomètre	CHF	5'000.—	
Divers et imprévus	CHF	8'000.—	
TOTAL	CHF	255'000.—	TTC

Subventions

Aucune demande de subvention n'est prévue.

Plan des investissements

Cet objet ne figure pas au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 13 novembre 2024. En effet, la modification du réseau et l'horizon de mise en œuvre du développement de l'offre dépendaient de discussions avec les cinq autres communes concernées et n'a pas permis d'anticiper cet objet.

Financement

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement ».

Amortissement

Le crédit demandé d'un montant de CHF 255'000.— sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

- Les aménagements d'un montant de CHF 255'000.— seront amortis sur 40 ans, soit environ CHF 6'375.— par an ;

D. PLANIFICATION

Le calendrier intentionnel pour les travaux des nouveaux quais bus sur l'avenue Nestlé et à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage est le suivant :

Mars 2025 : Crédit d'ouvrage du Conseil communal
Juillet 2025 : Autorisation de construire
Septembre 2025 : Début des travaux
Décembre 2025 : Mise en service des nouveaux quais

E. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), des adjudications en gré à gré ou gréàgré comparatif peuvent être pratiquées pour les travaux de génie civil liés aux nouveaux quais. Les coûts pour les 4 quais sur l'avenue Nestlé sont basés sur le résultat d'un appel d'offre en gré-à-gré comparatif.

Les coûts pour le terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-plage sont basés sur des estimations du bureau d'ingénieur. Les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent rapport-préavis.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 02/2025, du 20 janvier 2025 , concernant l'Adaptation de l'offre en transports publics Ligne de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 et demande de crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— pour la réalisation de 5 nouveaux quais de bus
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 203, 204, 208, 211, 212 et 215 pour l'horaire 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2026 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes 203, 204, 208, 211, 212 et 215 de CHF 257'000.— TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 351.3517 « Participation déficit transports publics »;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 255'000.— TTC pour la construction de quatre quais de bus sur l'avenue Nestlé et d'un terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-plage ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
5. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexes :

1. Plan d'avant-projet de l'arrêt Nestlé Ouest
2. Plan d'avant-projet de l'arrêt Nestlé Est
3. Plan d'avant-projet du terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-plage
4. Plan de situation variantes de giration pour le demi-tour à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage

Ville de Vevey - Arrêts de bus ligne 215

Plan : *Situation et coupe*
 Phase : *Phase 31 - Avant Projet*
 Objet(s) : *Arrêt N°2 - Avenue de Nestlé (Variante alignement facilité)*

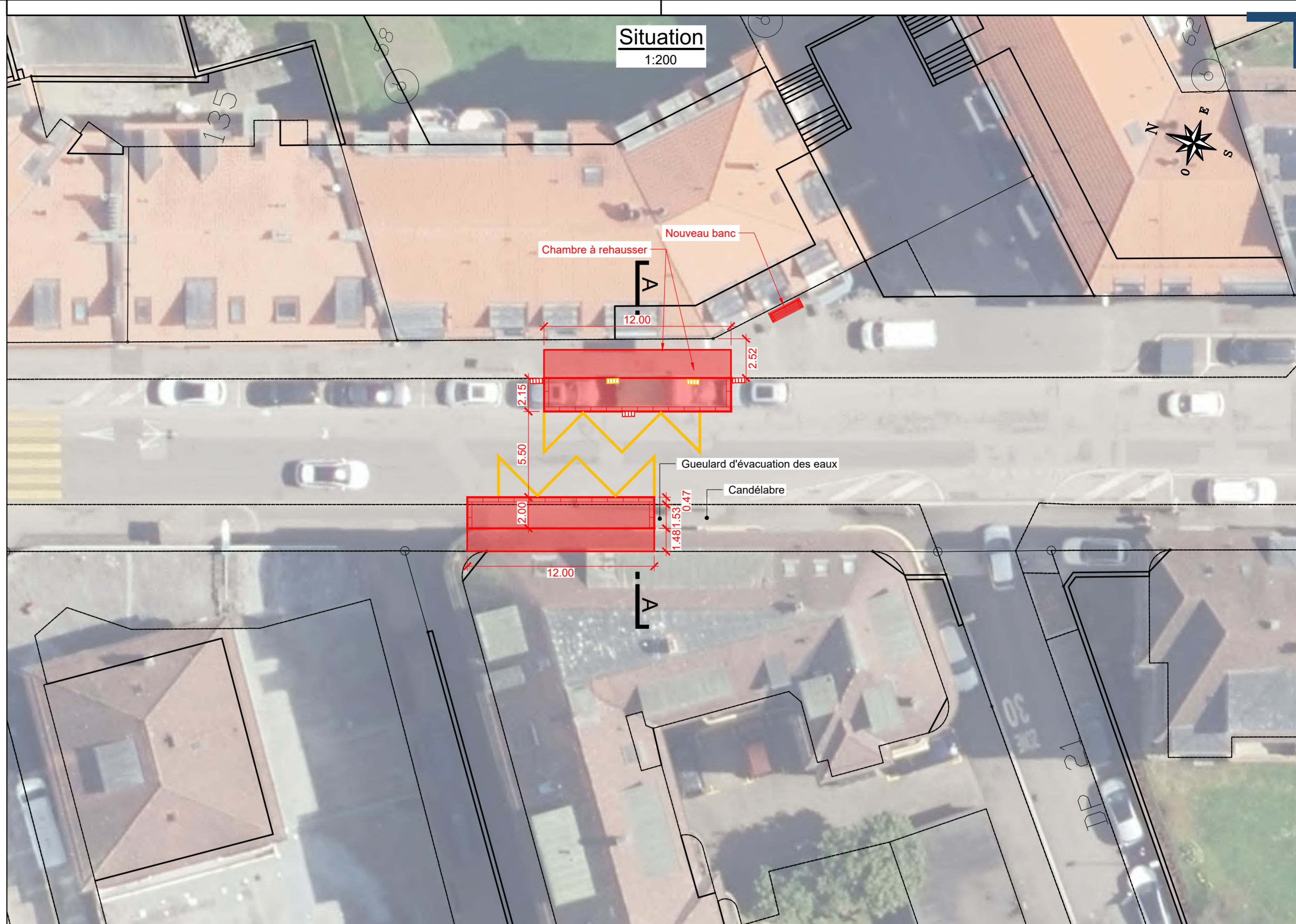
N°Plan		 Ville de Vevey Service de l'urbanisme et de la mobilité Rue du Simplon 16 1800 Vevey www.vevey.ch
170.001 - PL202.2		
Echelle	1:50 / 1:200	
Format	445 x 630 mm	

	Date	Elaboré	Contrôlé	Remarques
Version 0	12.12.2024	AH	CS	Version initiale
A				
B				
C				
D				
E				
F				

Av. du 14-Avril 20

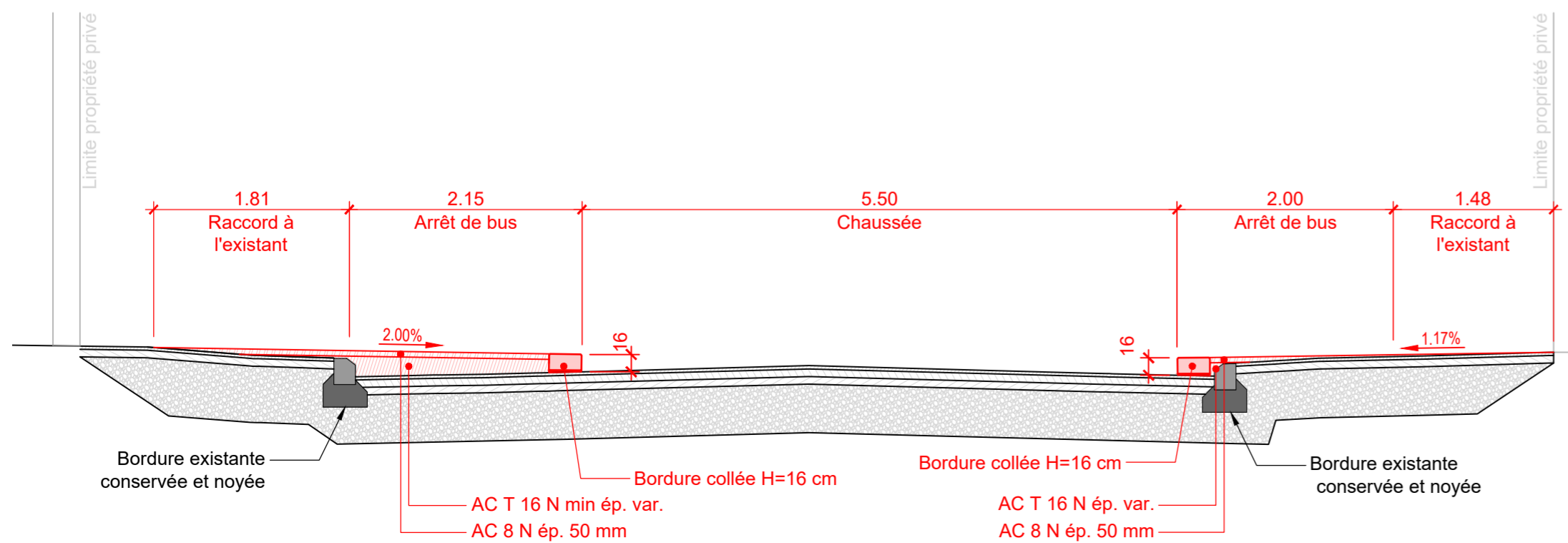
1020 Renens

www.traject.ch - info@traject.ch - 021 801 26 46



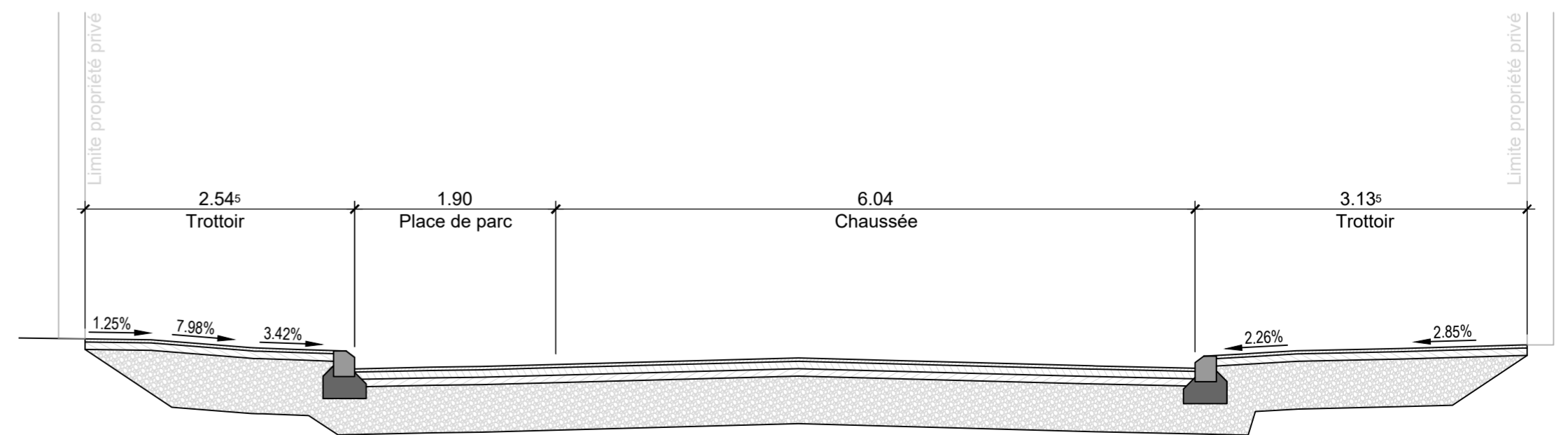
Coupe A-A - Projet

1:50



Coupe A-A - Etat actuel

1:50



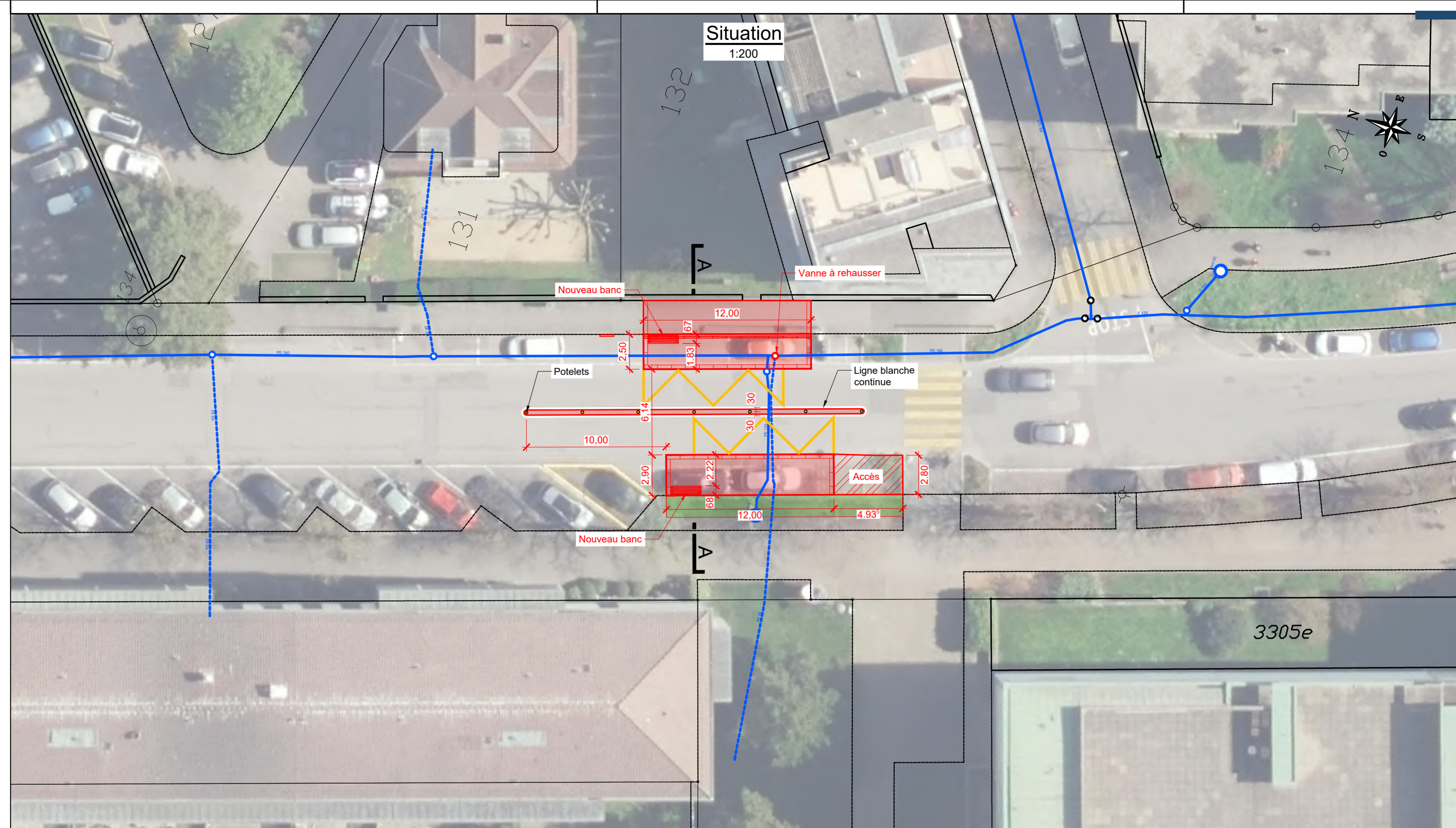
Ville de Vevey - Arrêts de bus ligne 215

Plan : *Situation*
 Phase : *Phase 31 - Avant Projet*
 Objet(s) : *Arrêt N°3 - Pont de l'Arabie*

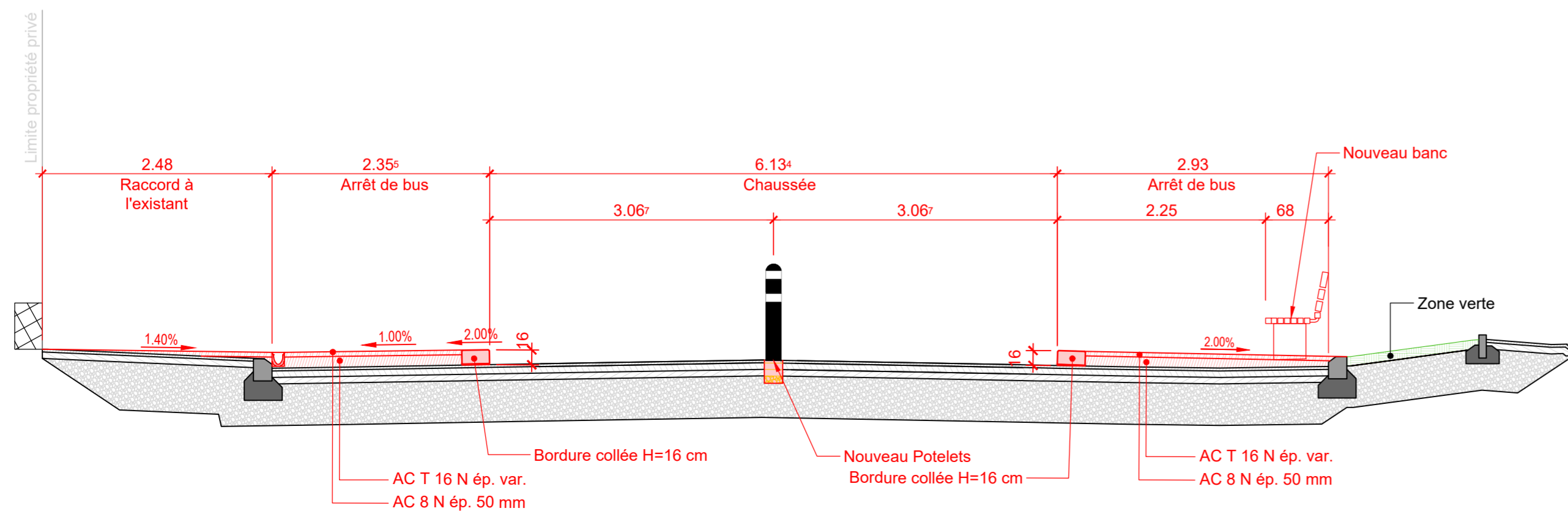
N°Plan	 Ville de Vevey Service de l'urbanisme et de la mobilité Rue du Simplon 16 1800 Vevey www.vevey.ch
170.001 - PL203.1	
Echelle	1:50 / 1:200
Format	445 x 735 mm

	Date	Elaboré	Contrôlé	Remarques
Version 0	12.12.2024	AH	CS	Version initiale
A				
B				
C				
D				
E				
F				

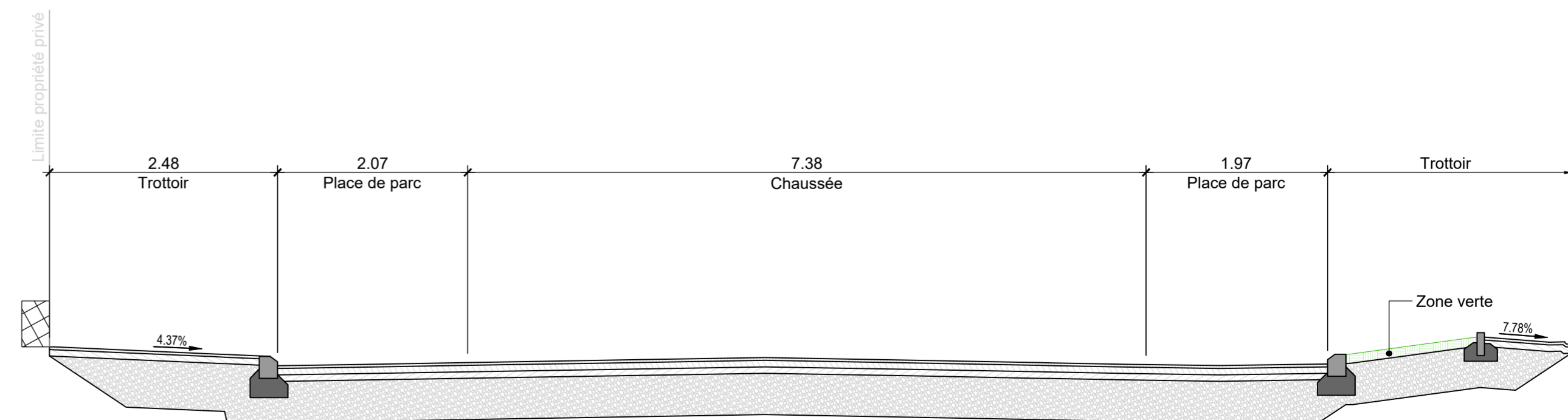
Av. du 14-Avril 20
 1020 Renens
 www.traject.ch - info@traject.ch - 021 801 26 46



Coupe A-A Projet
1:50




Coupe A-A Etat actuel
1:50



Ville de Vevey - Arrêts de bus ligne 215

Plan : *Situation girations*
 Phase : *Phase 31 - Avant Projet*
 Objet(s) : *Arrêt N°1 - Vevey-Corseaux-Plage*

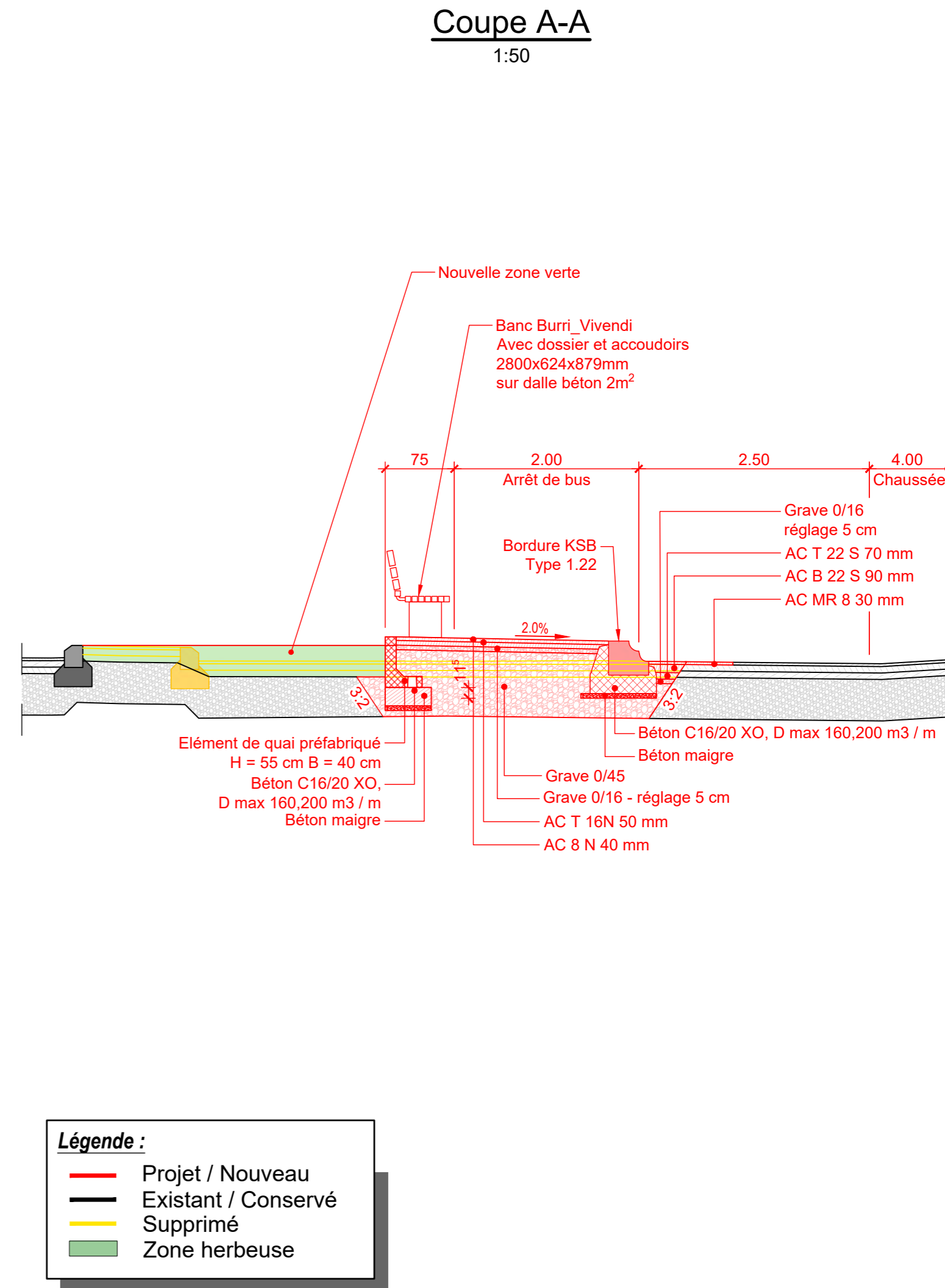
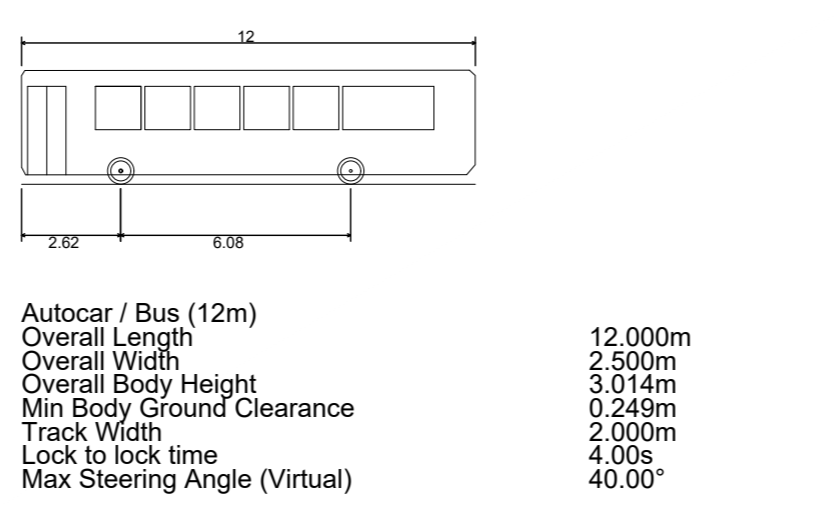
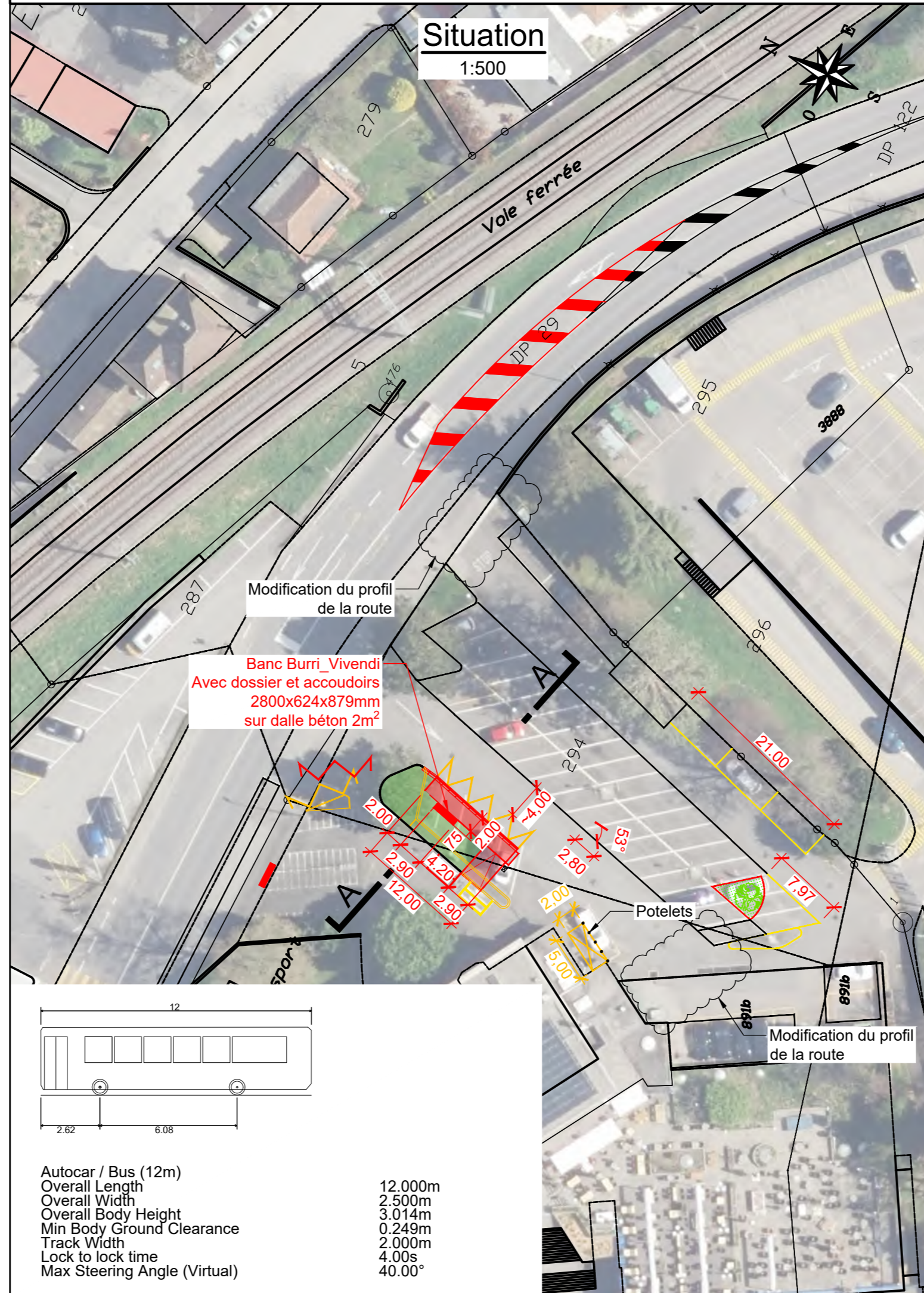
N°Plan	 Ville de Vevey Service de l'urbanisme et de la mobilité Rue du Simplon 16 1800 Vevey www.vevey.ch		
170.001 - PL201.1c			
Echelle	1:50 / 1:500		
Format	297 x 630 mm		

	Date	Elaboré	Contrôlé	Remarques
Version 0	27.09.2024	AH	CS	Version initiale
A	16.10.2024	AH	CS	Mise à jour selon remarques et ajout d'un banc
B	26.10.2024	AH	CS	Mise à jour selon remarques
C	10.01.2025	AH/OV	CS	Ajout d'une coupe
D				
E				
F				

Av. du 14-Avril 20

1020 Renens

www.traject.ch - info@traject.ch - 021 801 26 46




Ville de Vevey - Arrêts de bus ligne 215

Plan : *Situation giration - demi-tour*

Phase : *Phase 31 - Avant Projet*

Objet(s) : *Arrêt Vevey-Corseaux-Plage*

N°Plan		Ville de Vevey Service de l'urbanisme et de la mobilité Rue du Simplon 16 1800 Vevey www.vevey.ch
170.001 - PL901		
Echelle	1:500	
Format	297 x 525 mm	

	Date	Elaboré	Contrôlé	Remarques
Version 0	10.01.2025	OV	AW	Version initiale
A				
B				
C				
D				
E				
F				

Av. du 14-Avril 20

1020 Renens

www.traject.ch - info@traject.ch - 021 801 26 46

